

Résumé du sermon du vendredi 16 septembre 2022 Prononcé par Sa Sainteté le Calife, Hazrat Mirza Masroor Ahmad (aba).

Après avoir récité *Tashahhud*, *Ta'awwuz* et la sourate *al-Fatihah*, sa Sainteté, Mirza Masroor Ahmad (a.b.a.) a déclaré qu'il présenterait d'autres incidents de la vie du calife Abou Bakr (r.a.).

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré que le calife Abou Bakr (r.a.) s'occupait également des droits de ceux que l'on appelait les *Zimmi* – ceux qui avaient accepté la domination musulmane et payaient la *Jizyah* mais avaient conservé leur propre foi. Ces personnes n'étaient pas censées rejoindre l'armée musulmane ni payer la *Zakat*, mais grâce au paiement de la *Jizyah*, elles et leurs lieux de culte restaient en sécurité et protégés. De nombreuses personnes ont accepté la règle islamique de cette manière lors des différentes conquêtes qui ont eu lieu à l'époque du calife Abou Bakr (r.a.).

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré que le Saint Coran a été compilé sous l'ère du calife Abou Bakr (r.a.) et qu'un seul dialecte de la récitation du Saint Coran a été promulgué à l'époque d'Ousman (r.a.). Les dialectes font référence au fait que les Arabes de différentes localités avaient des manières différentes de prononcer certains mots. Ainsi, bien que les mots soient les mêmes, la différence de prononciation pouvait prêter à la confusion pour les personnes moins averties. Par conséquent, Ousman (r.a.) a ordonné que des copies soient faites du Saint Coran compilée à l'époque du calife Abou Bakr (r.a.) et qu'elles soient distribuées, afin qu'une seule prononciation du Saint Coran soit perpétuée, selon le dialecte de la Mecque. Certains soulèvent des allégations selon lesquelles Ousman (r.a.) a créé un nouveau Coran, mais cela est totalement contraire à la vérité, car il a seulement ordonné qu'il soit récité dans un seul dialecte, par opposition à sa récitation selon différents dialectes de différentes tribus.

Sa Sainteté (a.b.a.) a cité le Messie Promis (a.s.) qui a dit que chaque verset et ponctuation du Saint Coran est exactement comme révélés par les anges et n'ont pas changé. Le Saint Prophète (s.a.w.) avait pris l'habitude de s'assurer que chaque révélation coranique soit transcrite. Il s'assurait également que chaque verset soit placé dans le bon ordre. C'est selon ce même ordre formé par le Saint Prophète (s.a.w.) que le calife Abou Bakr (r.a.) avait compilé le Saint Coran.

Sa Sainteté (a.b.a.) a dit que le premier exemplaire du Saint Coran qui a été compilé est resté avec le calife Abou Bakr (r.a.) jusqu'à sa mort. Il était alors mis en possession d'Oumar (r.a.), qui l'a confié à Hafsa (r.a.) avec l'instruction de ne le donner à personne d'autre, sauf pour le copier. Il est donc resté avec elle et Ousman (r.a.) l'a emprunté pour en faire des copies, après quoi il a été rendu à Hafsa (r.a.). Après la mort de Hafsa (r.a.), Marwan, le dirigeant de Madinah à l'époque, a pris la copie et elle a été détruite. Cependant, à cette époque, de nombreuses copies avaient été faites sous la supervision d'Ousman (r.a.).

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré que le calife Abou Bakr (r.a.) a été pionnier dans beaucoup de choses ; il a été le premier à accepter l'Islam, il a été le premier à construire une mosquée en face de sa maison à La Mecque, il a été le premier à combattre aux côtés du Saint Prophète (s.a.w.) contre les *Quraish* de La Mecque, il a été le premier à acheter et libérer les esclaves qui enduraient la torture après avoir accepté l'Islam, il a été le premier à compiler le Saint Coran en un seul livre, il a été le premier à nommer le Coran *Mushaf*, il a été le premier calife bien guidé, il a été le premier *Amir* du Hajj nommé à l'époque du Saint Prophète (s.a.w.), il a été le premier à diriger les musulmans dans la prière sous l'ère du Saint Prophète (s.a.w.), il a été le premier à établir un trésor en Islam, il a été le premier calife en Islam pour lequel une allocation

a été établie par les musulmans, il a été le premier calife à nommer son successeur, il a été le premier calife dont le père était vivant au moment d'accepter le serment d'allégeance des autres, il a été le premier à recevoir un titre par le Saint Prophète (s.a.w.), il a été le premier à avoir des compagnons dans quatre générations de sa famille ; son père, lui-même, son fils et son petit-fils.

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré à propos de l'apparence du calife Abou Bakr (r.a.) que selon A'ishah (r.a.), il avait la peau claire, il était maigre, il avait des joues creuses, son dos était légèrement courbé et il avait un front haut. Avicenne rapporte que selon Anas (r.a.), le calife Abou Bakr (r.a.) avait l'habitude de colorer ses cheveux avec du henné et du Katam (henné noir).

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré au sujet de la droiture du calife Abou Bakr (r.a.), qu'un jour une dispute a éclaté entre lui et Rabi'ah (r.a.) au sujet d'une terre. Pendant la dispute, Abou Bakr (r.a.) a parlé sur un ton dur, qu'il a immédiatement regretté. Il a dit que Rabi'ah (r.a.) devrait aussi lui parler sur un ton dur en retour comme une forme de justice, mais il a refusé de le faire. Lorsque l'affaire a été portée devant le Saint Prophète (s.a.w.), il a enjoint à Rabi'ah (r.a.) que plutôt que de répliquer durement, il devrait simplement prier pour que Dieu pardonne Abou Bakr (r.a.). Cela a beaucoup ému Abou Bakr (r.a.) qui a pleuré abondamment.

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré que lorsque le décès du calife Abou Bakr (r.a.) approchait, il a dit à A'ishah (r.a.) qu'elle était la personne la plus chère pour lui. Il a dit qu'il lui avait donné un morceau de terre qu'elle n'avait jamais utilisé ou occupé. Par conséquent, il a demandé qu'étant donné qu'elle ne l'avait jamais utilisé, il devrait être distribué de manière égale entre ses héritiers comme l'indique le Saint Coran.

Sa Sainteté (a.b.a.) a dit qu'il avait l'habitude de vendre des vêtements, ce qui lui permettait de subvenir aux besoins de sa famille. Même après avoir reçu le manteau du califat, il a été vu un jour avec des vêtements drapés sur son épaule se dirigeant vers le marché. Oumar (r.a.) a demandé ce qu'il faisait, à quoi le calife Abou Bakr (r.a.) a répondu qu'il devait manger. Oumar (r.a.) a déclaré que ce n'était pas possible que le calife travaille comme tel et a suggéré qu'il prenne une allocation depuis le trésor de l'Islam. Le calife Abou Bakr (r.a.) a dit qu'il ne pouvait pas le faire, mais Oumar (r.a.) lui a rappelé que le Saint Coran avait permis de dépenser du trésor pour ceux qui servent la foi. Par conséquent, une allocation a été stipulée pour le calife Abou Bakr (r.a.), mais elle était seulement suffisante pour couvrir les besoins les plus basiques.

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré qu'une fois, le Saint Prophète (s.a.w.) a entendu des gens demander pourquoi Abou Bakr (r.a.) était supérieur à eux, alors qu'ils faisaient les mêmes tâches que lui. Le Saint Prophète (s.a.w.) est allé les voir et leur a dit qu'Abou Bakr (r.a.) n'était pas supérieur simplement en raison de ses prières ou de son jeûne, mais en raison de la vertu de son cœur, de son amour pour le Saint Prophète (s.a.w.) et de la crainte dans son cœur pour Allah le Tout-Puissant.

Sa Sainteté (a.b.a.) a dit qu'au Jour du Jugement, Allah le Tout-Puissant ne regarderait pas vers ces gens qui traînent leurs vêtements sur le sol par arrogance. Le calife Abou Bakr (r.a.) a dit que parfois ses vêtements se détachaient d'un côté. Le Saint Prophète (s.a.w.) lui a assuré qu'il ne faisait pas cela par arrogance et que les intentions d'une personne jouent un rôle essentiel.

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré qu'il continuerait de relater des anecdotes de la vie de Abou Bakr (r.a.) dans ses prochains sermons.